

Utilisation de la structure de la salle Chamiraud:

Horaires:

L'escalade n'est autorisée que lors des créneaux des séances encadrées, et uniquement lors de la présence d'un encadrant initiateur (avec le diplôme fédéral).

Ces séances ont lieu **uniquement pendant les périodes scolaires**.

Les créneaux horaires sont les suivants:

- Lundi de 19h30 à 21h30 (Surveillance - Jeunes et adultes)
- Mercredi de 17h30 à 19h30 (Initiation - Enfants)
- Mercredi de 19h30 à 21h30 (Surveillance - Jeunes et adultes)
- Vendredi de 20h00 à 22h30 (Initiation - Jeunes et adultes)

Deux types de séances sont offertes: **surveillance** et **initiation**.

Les séances de surveillance sont réservées aux grimpeurs autonomes.

Sont considérés autonomes les grimpeurs qui maîtrisent parfaitement leur sécurité pour l'assurage, la grimpe en tête et en moulinette, ainsi que les réchappes. Tout grimpeur devra faire vérifier ses compétences par un encadrant (avec le passage éventuel du passeport jaune) avant de pouvoir grimper aux séances de surveillance.

Pour les enfants de 9 à 13 ans, seule la séance d'initiation du mercredi après-midi est offerte. Les autres séances sont réservées aux jeunes et adultes. La séance d'initiation pour les jeunes (plus de 13 ans) et adultes a lieu le vendredi soir.

Les séances sont réservées aux licenciés du club Pierre Blanche. Les visiteurs qui disposent d'une licence FFME dans un autre club pourront éventuellement être autorisés à grimper sous réserve de l'acceptation de l'initiateur responsable de la séance et du président.

Règles de sécurité:

Les encadrants initiateurs sont responsables de la sécurité des grimpeurs. Chaque grimpeur doit impérativement obéir aux instructions de sécurité. Le refus de respecter ces instructions pourra entraîner une expulsion de la salle voir même une exclusion du club.

Matériel:

Les grimpeurs utilisant leur propre matériel sont responsables du contrôle de l'état de leur matériel (baudrier, mousquetons, plaquette d'assurage, ...)

Seules les cordes du club doivent être utilisées.

Pour l'assurage en tête, les grimpeurs doivent utiliser une plaquette (de type panier ou reverso). L'utilisation du grigri pour l'assurage en tête par toute personne autre que le personnel encadrant est interdite.

La modification des voies sans accord préalable est interdite.

L'utilisation du matériel de gymnastique est interdit, même pour l'échauffement.

Date:

Lu & approuvé, Signature: